

DEC132171DR01

Décision portant nomination de M. François KAPPELER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation Paris A.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant M. Alain MANGEOL aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu le courriel du responsable de l'unité en date du 12 janvier 2009;

Considérant que M. **François KAPPELER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne, du 25 au 27 janvier et 15 au 17 février 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **François KAPPELER**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY100 à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. **François KAPPELER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **François KAPPELER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Alain MANGEOL

Délégué régional Paris A